



SIXT : Mise en demeure directe en Anglais SVP

Par **beb92**, le **03/10/2015** à **11:26**

En Juin 2105 j'effectue un déplacement professionnel au Pays Bas avec location de véhicule. Mon agence de voyage me propose la société SIXT pour un montant de 530 euros. Le séjour se passe bien à part un dégât sur la porte arrière droite du à une porte en fer qui s'est ouverte subitement par un coup de vent.

De retour à l'aéroport, j'effectue le constat avec l'agent de SIXT, la facture passe à 673 euros. Dans ma tête, je pense qu'il s'agit de la franchise de l'assurance, je signe et je prends mon avion.

Je reçoit bien par courrier à mon domicile la facture de 673 euros que je fais suivre auprès de mon service de comptabilité. Et puis plus rien de la société SIXT.

Fin Septembre je reçois une lettre de mise en demeure rédiger en anglais m'indiquant que des poursuites pénales vont être engagés si je ne paye pas la somme de 500 euros avant le 30 Septembre.

Bien entendu je reçois cette lettre le 28 Septembre, sans justificatif, ni facture l'accompagnant, sans moyen de régulariser au plus vite vu que les coordonnées bancaires transmises sont inopérantes en France.

Est-ce légal en France de procéder ainsi ?

A savoir :

- la procédure de mise en demeure directe.
- cette procédure en anglais.

Par **Sixt**, le **05/10/2015** à **10:26**

Bonjour beb92,

Pouvez-vous mentionner ou nous envoyer votre n° de réservation ou de sinistre pour que nous puissions vérifier le dossier. Merci

Cordialement,

Les équipes Sixt.

Par **beb92**, le **05/10/2015** à **20:58**

Cher équipe SIXT ci-joint le détail du sinistre.

No Sinistre : 90516110029

Date du sinistre : 19.06.2015

N° Contrat : 9323398491

Période : 07.06.2015 au 19.06.2015

Immatriculation : GG-134-H

Actuellement je suis en attente de votre part du détail de la facture que je n'ai toujours pas reçu.

Sous les conseils de mon employeur, j'ai levé un dossier en litige auprès l'agence de voyage.

Votre collègue hollandais (J.Snoxx) m'a envoyé un moyen de paiement par envoi de numéro de CB qui pour l'instant ne me rassure pas en terme de sécurité.

Par **Sixt**, le **06/10/2015** à **14:45**

Bonjour beb92,

Merci pour ces informations. Nous vous avons apporté une réponse par e-mail séparé. Si vous avez d'autres questions nous vous invitons à contacter directement notre service de gestion des dommages Sixt aux Pays-Bas qui gère votre dossier. Pour rappel, voici les coordonnées complètes :

Benelux Headquarters

Kruisweg 791

2132NG, Hoofddorp

Netherlands

Tel : +31235698656

E-mail : repair@sixt.com

Cordialement,

Les équipes Sixt.

Par **Mortadon**, le **09/10/2015** à **18:20**

Bonjour, j'ai louer une voiture en Allemagne chez Sixt en mai. Aujourd'hui je recois une mise en demeure me demandant de payer 7147 euro pour des dommages alors que je n'est jamais rien eu avec la voiture en question. Que dois-je faire?

Par **Sixt**, le **09/10/2015** à **21:18**

Bonjour Mortadon,

Pouvez-vous mentionner ou nous envoyer votre n° de réservation ou de sinistre pour que nous puissions vérifier le dossier. Merci

Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **Mortadon**, le **11/10/2015** à **16:28**

Bonjour j'ai 2 numéros de sinistre le premier c'est le 9051551762 et le second c'est le 9051491933

Par **Sixt**, le **12/10/2015** à **16:25**

Bonjour Mortadon,
Votre dossier est géré directement par notre service sinistre en Allemagne. Vous pouvez les joindre directement par e-mail à : schaden@sixt.de Merci.
Cordialement,
Les équipes Sixt.

Par **Mortadon**, le **12/10/2015** à **18:21**

Merci

Par **beb92**, le **12/10/2015** à **20:07**

Mortadon et Monsieur SIXT,
J'ai eu de nouveau sans justificatif de facture une mise en demeure par vos services (SIXT), alors que je leur avais confirmé le paiement par CB par e-mail.

SIXT la coupe est pleine, Vous êtes sourd et vous profitez d'une organisation des litiges au niveau nationale alors que vous êtes une société européenne. D'autant plus que la réservation s'est faite en France.

Il serait temps d'exposer cette dérive auprès de nos chers élus. Voire je pense qu'il faut s'organiser auprès une association de consommateur afin d'entamer une action de groupe dans le but de porter plainte pour harcèlement et tentative d'extorsion de fonds à l'échelle européen.

Mortadon, si votre réservation s'est faite sans intermédiaire (Agence de voyage par ex) Contacter l'ECRS, European Car Rental Conciliation Service afin d'entamer une médiation.

Pour ma part, je vais de nouveau mettre au courant l'agence de voyage sur vos agissements et j'espère bien que cela va monter très très haut.